

# Règlement concours cartes postales sonores

## Désir... Désirs... 2021

Dans le cadre de la 28eme édition du Festival Désir... Désirs qui aura lieu en janvier 2021, Radio Active, Radio Béton et Radio Campus organisent en partenariat avec les cinémas Studio un concours de cartes postales sonores.

### Article 1 - Participant.e.s

Concours ouvert à tou-te-s, à l'exception des membres du jury. Les mineur.e.s devront fournir une autorisation écrite de l'un des parents. Une seule participation par personne.

### Article 2 - Thème

Description du thème "A fleur de Peaux" : le concept d'intersectionnalité désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination et/ou de discrimination dans une société. Il interroge la convergence des luttes, l'inclusion, le rapport à notre ou nos identités et sa conscience, notre histoire collective et individuelle. Les participant.e.s sont invités à donner leur lecture, interprétation de ce thème, via une création sonore, une interview, un micro-trottoir, un témoignage, poésie sonore, etc. Le ton (sérieux, humoristique, décalé) est laissé libre.

### Article 3 - Résultats

Le concours est ouvert du 16 novembre au 31 décembre 2020 minuit. Les lauréat.e.s seront sélectionné.e-s le 15 janvier, et contacté.e-s par l'un des membres du jury avant l'ouverture du festival, et avant l'émission spéciale en direct du festival, aux cinémas Les Studios, à Tours, qui aura lieu le 21 janvier 2021 de 17h à 19h et durant laquelle les gagnant.e.s seront invité.e.s à venir chercher leur prix.

### Article 4 - Modalités

Les productions sonores, réalisées en langues française ou bilingue (incluant la langue française), seront à envoyer uniquement à l'adresse [radiodesir@gmail.com](mailto:radiodesir@gmail.com), au format audio (type .wav, mp3, m4a, etc.), d'une qualité suffisante, enregistré avec tout type de matériel (téléphone, enregistreur, dictaphone, ordinateur...) avant le 31 décembre minuit. La durée n'excèdera pas 3 minutes. La création sonore devra être accompagnée d'un document texte avec le titre de l'œuvre, une phrase ou deux de présentation, nom de l'auteur.e, éventuellement pseudonyme sous lequel doit être présentée l'œuvre, date de naissance, adresse mail, numéro de téléphone. Ces informations ne seront jamais communiquées à des tiers, et détruites à l'issue du concours.

### Article 5 – Contenu

Les participant.e.s déclarent avoir respecté le droit d'auteur, et n'avoir utilisé aucun contenu dans leur création dont ils ne seraient pas auteur, ou qui ne serait pas libre de droit. En outre, il n'est pas possible d'enregistrer quelqu'un à son insu, donc les participant.e.s doivent s'assurer de détenir tous les droits nécessaires sur leur programme sonore.

Le jury se réserve le droit de disqualifier tous propos haineux, offensant, raciste, homophobe, sexiste...

Les participant.e.s autorisent Radio Active, Radio Béton et Radio Campus ainsi que les cinémas Studio dans le cadre du Festival pour la présente édition ou toutes éditions à diffuser gratuitement les contenus fournis dans le cadre du présent concours sur leurs ondes, sites et réseaux sociaux. Une diffusion dans les salles de cinéma pourrait également être imaginée.

### Article 6 - Jury

Un jury composé d'au moins un.e membre représentant.e de chacune des 3 radios ainsi qu'au moins un.e membre de l'équipe organisatrice du Festival se réunira pour désigner les vainqueur.e.s. La décision du jury est sans appel.

#### **Article 7 - Prix**

Le jury désignera trois gagnant.e.s qui recevront, chacun.e, un Tod bag garni de biens culturels et autres cadeaux non essentiels offerts par les organisateurs et partenaires.